

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Source : LE CHÂTEAU INC.
Contact : Emilia Di Raddo, CA
Présidente
(514) 738-7000

Maison Brison
Rick Leckner
(514) 731-0000

LE CHÂTEAU DÉCLARE UN DIVIDENDE TRIMESTRIEL

Montréal, le 30 janvier 2004 - Le Château Inc. (TSX : CTU.A) annonce aujourd'hui qu'elle a déclaré un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action de catégorie A avec droit de vote subalterne et par action de catégorie B avec droit de vote, payable le 8 mars 2004 aux actionnaires inscrits en date du 20 février 2004.

Profil

Chef de file au Canada, Le Château est un détaillant spécialisé offrant, à prix abordable, des vêtements, des chaussures et des accessoires avant-gardistes aux femmes et aux hommes de 15 à 55 ans, soucieux de la mode, alors que notre division *JUNIOR GIRL* s'adresse au marché des préadolescentes de 8 à 14 ans.

Les vêtements de marque Le Château sont en grande partie conçus et fabriqués dans une approche d'intégration verticale. Les marchandises Le Château sont vendus exclusivement par l'entremise des 154 magasins de détail de la Société, lesquels ont une superficie moyenne de 3 500 pieds carrés. Outre ces magasins, la Société exploite onze magasins-entrepôts Le Château. Tous nos magasins sont situés au Canada, à l'exception de quatre dans la région de New York.

Avertissement concernant les énoncés prévisionnels

Ce communiqué contient des énoncés prévisionnels portant sur la Société ou sur l'environnement dans lequel elle oeuvre qui sont fondés sur des attentes, des suppositions et des prévisions de la Société. Ces énoncés ne constituent pas des garanties de rendement futur et comportent des risques et des incertitudes difficiles à prévoir et indépendants de la volonté de la Société. De fait, un certain nombre de facteurs peuvent intervenir et faire en sorte que les résultats soient différents sur le plan matériel de ceux qui sont exprimés dans ce communiqué, facteurs qui sont évoqués dans d'autres documents publics de la Société. Donc, les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée aux énoncés prévisionnels. De plus, ces derniers ne font état que de la situation au jour où ils ont été écrits et la Société nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de revoir de tels énoncés à la suite de quelque événement ou circonstance que ce soit.